

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DJS 257 Organisation du concours de courts métrages Jeunesse en Seine à l'initiative du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'organiser l'édition 2014 du concours de courts métrages « Jeunesse en Seine » à l'initiative du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à organiser l'édition 2014 du concours de courts métrages « Jeunesse en Seine » conformément au règlement ci-annexé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Forum des Images à, Forum des Halles, 2 rue du cinéma 75045 Paris Cedex 1 (20373).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à désigner par arrêté, sur proposition du jury, les lauréats du concours de courts métrages « Jeunesse en Seine » au titre de l'année 2014.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 11, nature 6188 rubrique 422, ligne 011-6188-D (Autres frais divers) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.